Qualit'EnR INFOS

#72

LE JOURNAL DES INSTALLATEURS QUALIFIÉS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Juin 2025

L'INVITÉ 4

Christian Buchel

Président du Conseil d'administration de l'Union Française de l'Électricité (UFE)

L'ACTU DE QUALIT'ENR 8

Les Français et les énergies renouvelables en 2025
14e vague du baromètre Qualit'EnR – OpinionWay

FOCUS 10

Réforme tarifaire
La règle du jeu change

www.qualit-enr.org

RENDEZ-VOUS

Mercredi 18 juin

à Bordeaux

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CHALEUR SOLAIRE

Pour actionner le plan solaire thermique

Je m'inscris aux #EGCS2025

etats-generaux-chaleur-solaire.fr

Organisé par Enerplan – Syndicat des professionnels de l'énergie solaire

Avec le soutien de République Française (Liberté Égalité Fraternité), ADEME, GRDF, Région Nouvelle-Aquitaine, Qualit'EnR, Uniclima

Création : AGENCE DE COMMUNICATION ET RP

ÉDITO

© DR

À la faveur de cet éditorial, j'avais envie de partager avec vous une recette.
Malgré une conjoncture économique qui, il faut bien l'avouer, reste difficile, l'Association française pour les pompes à chaleur (Afpac) continue d'œuvrer pour l'avenir aux côtés de Qualit'EnR. Nous tablons plus que jamais sur les perspectives des pompes à chaleur à moyen et long terme (x 2 d'ici 2030), en construction neuve comme en rénovation, et dans toutes les typologies de bâtiments. Désormais, après le résidentiel individuel et le tertiaire, cette technologie est également amenée à se déployer plus fortement en résidentiel collectif.
Préparer l'avenir, c'est se projeter notamment sur la montée en puissance de la filière professionnelle en termes de ressources humaines et de compétences. C'est la raison pour laquelle, pour notre deuxième édition de La Matinale de la PAC le 1er avril dernier, nous avions choisi le cadre du Lycée Raspail à Paris, emblématique des métiers du génie climatique depuis près de 100 ans.
Placée sous le haut patronage de la ministre de l'Éducation nationale Élisabeth Borne, la matinée a été consacrée à l'« attractivité et [aux] compétences des métiers pour une décarbonation réussie » avec environ 150 participants. Hors de tout angélisme, les difficultés actuelles ont été abordées sans tabou avec les représentants des pouvoirs publics très conscients des atouts de cette technologie comme Diane Simiu, directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), Adrien Thirion, sous-directeur adjoint notamment en charge de l'énergie à la Direction des entreprises (DGE), Valérie Mancret-Taylor, directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou encore Christian Buchel, président de l'Union française de l'électricité (UFE).
Mais à tous les professionnels que nous sommes, porteurs des mêmes interrogations, le 1er avril dernier, le « youtubeur » Thibaut Martinage a apporté une réponse pleine d'espoir. Contrairement à ce que l'on pouvait penser, il démontre que les vidéos mettant en scène des compétences « de haut niveau » sur les métiers du bâtiment ont un franc succès auprès des jeunes sur les réseaux sociaux. Elles sont regardées par des milliers d'entre eux. Elles suscitent l'adhésion et l'envie d'en faire leur métier. Le mode d'emploi ? « Show, don't tell », a répondu Thibaut Martinage. En clair : sur les réseaux sociaux, cessez de « parler » de votre métier, montrez-le ! Alors, au nom de l'Afpac, je remercie « Abousibyus », « Docteur clim », « FroidOccitan34 », « Laviedenene », « David Froid » ou « Clim Alu Confort » et bien sûr « Thibaut Martinage ». Et maintenant, pourquoi ne pas essayer leur recette, rejoignez la communauté et montrez en vidéo votre savoir-faire et votre expertise dans le domaine des pompes à chaleur !

François DEROCHE
Président de l'Afpac

Publication *Qualit'EnR Infos* n° 72 de juin 2025 éditée par l'association Qualit'EnR, dont le siège est situé au 62 rue de la Chaussée d'Antin, CS 50020, 75009 Paris.

Directeur de publication : André Joffre
Rédaction en chef : Diane Lescot, Jeanne Theis, Manon Sardin
Comité de rédaction : Marlène Chalvin, Anne-Sophie Champagne, Philippe Giron, Yann Le Port, Richard Loyen, Mickaël Marie, Arnaud Meyer, Isabelle Naves, Teddy Puaud, Eric Vial
Rédacteurs : Claire Baudiffier, Vincent Boulanger, Rémy Dupont, Diane Lescot, Anne-Sophie Perraudin, Carole Rap, Arnaud Wyart
Conception graphique : Studio TROISQUATRE I www.troisquatre.fr
Réalisation : Alice Guillier
Photo de couverture : © Sébastien Randé
Impression : La Galiote | Labels Imprim'Vert et FSC (CO11916)

Sommaire

4 | L'INVITÉ
Christian Buchel
Président du Conseil d'administration de l'Union Française de l'Électricité (UFE)

6 | TOUR D'HORIZON
2024, une année sous tension
Uniclima a présenté le 6 février 2025 un bilan de l'année 2024 à la presse
Don d'électricité
Amep, les Amap de l'énergie
European Solar Games
Un concours axé sur la qualité et la rigueur
PVT
Le solaire hybride a maintenant son groupe de travail international

8 | L'ACTU DE QUALIT'ENR
Les Français et les énergies renouvelables en 2025
14e vague du baromètre Qualit'EnR – OpinionWay
Éco-delinquance
Qualit'EnR continue d'œuvrer pour la protection des consommateurs contre les entreprises malveillantes
Qualiforage
Extinction de la marque au 1er juillet 2025
Vie de l'association
Qualit'EnR a déménagé !

10 | FOCUS
Réforme tarifaire
La règle du jeu change

12 | TÉMOIGNAGES
Mathieu Maillé
Amy Energie - Co-gérant
Fabrice Roncajoli
PCER - Gérant

14 | EN RÉGIONS
Bretagne
Des campings ont installé du solaire thermique
Pays de la Loire
Inscriptions ouvertes à l'école du solaire pour la rentrée 2025
Auvergne-Rhône-Alpes
La Métropole de Lyon et Aura Digital Solaire animent un Club solaire
Provence-Alpes-Côte D'azur
Une dynamique sur le solaire thermique collectif

16 | CONSEILS DE PRO
RENO REGLO
Un parcours pour mieux gérer la relation client
Qualibois Air et Eau
Non-conformités et bonnes pratiques à adopter

18 | INFO+
Événement
RDV à Bordeaux pour les États Généraux de la Chaleur Solaire 2025

18 | CLIN D'ŒIL
Une application ludique pour sensibiliser les apprentis aux risques du BTP

Qualit'EnR
Association Qualité Energies Renouvelables

CHRISTIAN BUCHEL

Christian Buchel est président du Conseil d'administration de l'Union Française de l'Électricité (UFE) depuis novembre 2024. L'association professionnelle du secteur de l'électricité fédère 28 membres, regroupant plus de 500 entreprises.

© Sébastien Randé

Quelle est la place des énergies renouvelables dans l'électrification des usages ?

La priorité est l'électrification de notre pays, d'une part pour réduire la part du fossile dans les usages, d'autre part pour ne pas dépendre politiquement et économiquement des importations d'énergies fossiles. En France, l'électricité représente seulement 27 % de la consommation finale d'énergie. Près de 60 % de l'énergie que nous consommons provient des hydrocarbures que nous importons (pétrole et gaz naturel). Ce n'est pas ce qu'il y a de mieux en termes de climat, ni en termes de souveraineté énergétique. En 2024, grâce à la production renouvelable et nucléaire, nous avons pu exporter 89 TWh d'électricité. Combiner les deux types d'énergie constitue un atout majeur pour notre pays. En revanche, nous avons aussi importé pour 62,5 milliards d'euros d'hydrocarbures l'an dernier. Baisser notre consommation d'énergie fossile est un objectif très ambitieux. Il faut une rupture, et pour cela nous avons besoin de tous les électrons. Cela passe nécessairement par les usages. Et le renouvelable y trouve sa raison d'être.

Où en est l'électrification des usages dans le bâtiment ?

Le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France. Il pèse à lui seul 27 % des émissions de CO_2[1] et 44 % de la consommation d'énergie finale. 58 % du gaz fossile importé sont consommés dans le bâtiment, principalement pour le chauffage. Les réponses sont connues. Nous avons déjà les technologies qui répondent à ces enjeux. La pompe à chaleur (PAC air-air, air-eau et eau-eau) présente un triple avantage. Elle permet de réduire la consommation énergétique, grâce à des coefficients de performance généralement entre 3 et 5. Deuxièmement, elle utilise une énergie souveraine et décarbonée, en substituant l'énergie fossile par des électrons produits en France. Troisièmement, l'usage de la pompe à chaleur est un vecteur de développement pour une production en amont d'électricité décarbonée, par les renouvelables et le nouveau nucléaire.

Pourtant, le marché de la PAC est en chute depuis deux ans.

Dans un contexte où le pouvoir d'achat des français est en baisse, les incertitudes concernant les aides publiques et la fiscalité n'encouragent pas les actes d'achat. Certaines évolutions conséquentes du dispositif MaPrimeRénov' entrées en vigueur en janvier 2024 ont été révisées moins de trois mois plus tard. Ces effets de "stop and go" découragent les professionnels et les consommateurs. Nous faisons également face à une instabilité fiscale et réglementaire qui freine les décisions d'investissement. Comment va évoluer la fiscalité sur l'électricité ? La position de l'UFE est qu'il est nécessaire d'encourager les Français, nos entreprises, les collectivités publiques, à s'équiper et à transférer leurs usages vers l'électricité, notamment à travers une fiscalité qui incite au changement vers l'électrique. Ce n'est pas toujours le cas. Nous demandons une fiscalité qui encourage la PAC dans le tertiaire, que ce soit pour produire du chaud ou du froid. L'un des leviers, c'est la baisse de l'accise (taxe sur l'électricité), que nous portons au sein de l'UFE. Aujourd'hui, la consommation d'électricité en France est ainsi taxée à hauteur de 1 262 € par tonne de CO_2 émise en 2025, soit 4 fois plus que la tonne de CO_2 générée par la combustion d'essence, 11 fois plus que la tonne de CO_2 générée par la combustion de fioul domestique et 8 fois plus que la tonne de CO_2 générée par la combustion du gaz naturel et ce, malgré l'augmentation de l'accise sur le gaz. Pour développer la

pompe à chaleur, il faut s'appuyer sur les installateurs, qui en sont les premiers ambassadeurs, et créer un écosystème intégrant toute la chaîne industrielle à travers la production et l'installation, la filière du bâtiment et la filière électrique. Que tous en deviennent des ambassadeurs.

Où en est l'électrification des usages dans la mobilité ?

Commençons par parler du positif. Nous avons des constructeurs français et européens bien positionnés. Sur le premier trimestre, Renault et Peugeot sont en tête dans les ventes de véhicules neufs électriques et hybrides rechargeables. Fin février 2025, la France comptait près de 160 000 points de recharge accessibles au public, soit +30 % en un an (une borne peut avoir plusieurs points de recharge). Cela représente en moyenne 14 véhicules électriques (à batteries et hybrides rechargeables) par point de recharge. Et savez-vous que sur les autoroutes, plus de quatre aires de services sur cinq sont équipées de points de recharge ? Certaines autoroutes, comme l'A7 ou l'A89, atteignent même 100 % d'aires de services équipées. Il faut prendre en compte cette dynamique !

Quels sont les freins à l'électrification de la mobilité ?

Le premier, c'est le coût d'accès. Tous les français n'ont pas le pouvoir d'achat pour acquérir un véhicule électrique. Le leasing social, une proposition du Président de la République dans le cadre de sa campagne de 2022, a été ouvert début janvier 2024 puis arrêté mi-février 2024, alors qu'il avait rencontré un franc succès. Cette mesure, qui permet aux utilisateurs éligibles de rouler en véhicule électrique en payant un loyer mensuel modique, devrait être relancée à partir de septembre 2025. Le débat sur la fiscalité a probablement aussi freiné les actes d'achat. Ce qu'il faut, c'est une lisibilité des aides et une continuité des politiques publiques. Nous avons aussi besoin de parler positivement de l'électricité, de mettre l'accent sur les réussites, plutôt que sur ce qui ne fonctionne pas. Par exemple, il y a une véritable dynamique sur le parc d'occasion des véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec +38 % de transactions sur le 1er trimestre 2025 par rapport au 1er trimestre 2024. Il faut savoir aussi que quand on recharge son véhicule électrique chez soi, en maison individuelle ou en petit collectif, le coût de recharge au kilomètre parcouru est 3 à 4 fois moins élevé que pour un véhicule thermique.

Quelle est la place du pilotage intelligent dans l'électrification des usages ?

Quand il y a un pilotage par des équipements (thermostat, programmateurs, robinet thermostatique intelligent ou encore prise connectée) on économise de l'énergie. Selon l'Ademe, le thermostat programmable favorise jusqu'à 15 % d'économies d'énergie sur la facture énergétique des ménages. Lors de la crise énergétique en 2022, l'UFE s'était fortement mobilisée au côté de l'IGNES (Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment) pour demander au gouvernement d'accompagner les Français dans l'installation d'un système de pilotage des appareils de l'habitat, en particulier pour piloter le chauffage. La France est équipée de compteurs communicants Linky dans l'ensemble du pays, ce qui est aussi une force pour la mobilité. Il devient ainsi possible de piloter les bornes de recharge en fonction des tarifs, par exemple lors des heures creuses.

> ***« Les installateurs ont aussi un rôle à jouer comme ambassadeurs de l'électrification (…) Cela passe par une formation continue, une mise en avant des labels de qualité, et une communication proactive autour des bénéfices des solutions EnR et de l'électrification. »***

Quels conseils pouvez-vous donner aux installateurs de solutions renouvelables dans le contexte actuel de ralentissement de la croissance ?

Les installateurs, qu'ils soient spécialisés dans le photovoltaïque, les pompes à chaleur ou d'autres solutions, jouent un rôle clé dans la transition énergétique. Ils sont en contact direct avec les Français, une relation essentielle, car ces derniers leur accordent leur confiance lorsqu'il s'agit de choisir les investissements pour l'avenir énergétique de leur domicile. Mon premier conseil est de continuer à se former. Le marché est en constante évolution, que ce soit au niveau des technologies, des normes ou des financements. Il est donc crucial pour les installateurs de toujours être informés des dernières innovations et des meilleures pratiques. Le label RGE, gage de qualité et de professionnalisme, est aussi un élément essentiel pour bénéficier de certains dispositifs de financement. Les installateurs ont aussi un rôle à jouer comme ambassadeurs de l'électrification, qui permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de baisser la facture énergétique. Cela passe par une formation continue, une mise en avant des labels de qualité, et une communication proactive autour des bénéfices des solutions EnR et de l'électrification.

1. Émissions totales (exploitation + construction) du secteur du bâtiment.

2024, UNE ANNÉE SOUS TENSION

Uniclima a présenté le 6 février 2025 un bilan de l'année 2024 à la presse

En 2024, le contexte était peu favorable à la rénovation et marqué par la baisse des mises en chantiers de logements et de locaux non résidentiels ainsi que par l'instabilité des aides publiques.

PAC	Nombre de ventes	Évolution 2023/2024
PAC air / air (< 17,5 kW)	800 615	-12,1 %
PAC air / eau	182 648	-40,4 %
CET	152 314	-13,9 %
PAC géothermiques	2 679	-23,8 %

› L'aérothermie fortement pénalisée par la hausse de l'électricité.

VMC	Nombre de ventes	Évolution 2023/2024
VMC simple flux en logement individuel	349 408	+4,0 %
VMC double flux en logement individuel	16 967	-14,6 %

› Meilleure dynamique pour la VMC simple flux.

Pour plus de détails : https://tinyurl.com/534zxn2w

Solaire thermique	Nombre de m² de capteurs	Évolution 2023/2024
SSC	21 100	-9,1 %
CESI	17 700	-39,6 %
Collectif	17 200	-16,5 %

› Des SSC qui résistent mieux.

Chaudières biomasse	Nombre de ventes	Évolution 2023/2024
Chaudières à bûches	2 240	-58,1 %
Chaudières à granulés	6 500	-37,4 %
Chaudières mixtes	190	-40,6 %
Chaudières à plaquettes	300	-50,0 %

> Fort impact de la baisse de MaPrimeRénov'.

« Avec le contexte d'incertitude que nous connaissons, le marché des équipements de la chaleur renouvelable ne renoue pas avec la croissance au 1er trimestre 2025. Nous avons besoin de stabilité, de visibilité et de simplicité sur les dispositifs de soutien au-delà de 2025. En particulier pour les équipements biomasse qui sont nécessaires à la décarbonation du chauffage. » souligne Valérie Laplagne, responsable chaleur renouvelable chez Uniclima.

31

Agenda

18 juin 2025
États généraux de la chaleur solaire - Enerplan à Bordeaux

19-20 juin 2025
AFPG - Journées de la géothermie à Biarritz

24-26 juin 2025
Les rencontres des Métiers du Bâtiment by CAPEB à Clermont-Ferrand

9 septembre 2025
EnerJ-meeting à Nantes

1er octobre 2025
UAPV - Université de l'autoconsommation PV - Enerplan à Paris

10 - 11 décembre
Energaïa à Montpellier

DON D'ÉLECTRICITÉ

Amep, les Amap de l'énergie

Les Amep, ou Associations pour la mutualisation d'une énergie de proximité, sont à l'énergie ce que les Amap sont à l'agriculture, un moyen de rapprocher les petits producteurs des consommateurs dans le cadre d'une même structure locale. Fondée par Christophe Brun en 2022 à Simiane-Collongue dans les Bouches-du-Rhône, la première Amep avait pour objectif de permettre à ce dernier de faire don de son surplus d'électricité solaire à ses voisins. Le système fonctionne comme une opération d'autoconsommation collective, en plus simple. L'affectation du don à des consommateurs ou à des associations est notifiée par l'Amep à Enedis, qui se charge de transmettre les volumes aux fournisseurs qui approvisionnent les destinataires du don. Depuis 2022, l'idée a essaimé et donné lieu à la création d'un réseau d'échange de pratiques, animé par des bénévoles, dont le site répertorie actuellement 35 projets. Le mouvement ambitionne de créer du lien social localement et d'éduquer à l'énergie et à la sobriété. La participation des producteurs est conditionnée à la gratuité et à la solidarité (10 % du surplus doivent être attribués à des associations ou à des foyers en situation de précarité énergétique).

Webinaires d'information le dernier lundi de chaque mois de 19 h à 20 h : www.amep.co

EUROPEAN SOLAR GAMES

Un concours axé sur la qualité et la rigueur

Du 25 au 27 mars 2025, la France a accueilli la toute première édition des European Solar Games, un concours d'installation photovoltaïque créé et organisé par la société Enstall Group. Contrairement aux compétitions classiques axées sur la rapidité, cet événement met l'accent sur deux valeurs fondamentales : la qualité et la sécurité.

La finale s'est déroulée le 27 mars à 14 h dans le cadre du salon BePositive, opposant deux entreprises reconnues dans le domaine : Isowatt et Heliovie, toutes deux titulaires de la qualification QualiPV. Après une confrontation intense, c'est finalement l'équipe d'Isowatt qui s'est imposée, avec une courte avance, remportant ainsi le premier titre des European Solar Games en France.

Les participants ont été évalués sur des **critères exigeants**, reflétant les bonnes pratiques du secteur :

- **La sécurité :** respect strict des protocoles de travail en hauteur et port des équipements de protection individuelle (EPI).
- **La qualité du montage :** mise en place rigoureuse des structures d'accueil des panneaux.
- **Le câblage :** conformité aux normes en vigueur pour une installation fiable et sécurisée.
- **La finition :** un rendu final soigné et fonctionnel.

Avant la compétition, chaque équipe a reçu un dossier technique complet et détaillé pour préparer l'épreuve, dont une fiche d'auto-contrôle QualiPV pour garantir la conformité des installations. Les candidats ont travaillé sur du matériel provenant des partenaires techniques du concours : Dualsun (modules), Esdec (fixations), Enphase (micro-onduleurs), RI2E (coffret de protection), Powr Connect (accessoires). Le jury d'experts était composé de Rémy Dupont, conseiller professionnel des métiers de l'électricité à la CAPEB et conseiller aux métiers de l'électricité et détaché aux groupes de travail sur le photovoltaïque chez Qualit'EnR, et de David Calmet, représentant de la Dualsun Académie. Malgré le niveau élevé des compétiteurs, le jury a relevé quelques **axes d'amélioration :**

- **L'utilisation des EPI :** le port du casque avec jugulaire est obligatoire pour les travaux en hauteur.
- Le respect des bonnes pratiques d'installation suivantes :
  - **Ne pas marcher sur les rails** ou crochets.
  - Utiliser des **matériels conformes aux documents fournis** (exemple : connecteurs Staubli MC4, en accord avec la norme C15-712-1 qui impose un couplage de connecteur de même marque et de même référence).
  - Maintenir un **espacement réglementaire** entre les panneaux.

À garder à l'esprit pour la prochaine édition !

© Sam Pinos - Wenergy

PVT

Le solaire hybride a maintenant son groupe de travail international

Un nouveau projet sur le solaire hybride (PVT), technologie combinant sur la même surface modules photovoltaïques et capteurs solaires thermiques, a démarré au sein du département chaleur et froid solaires de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). La réunion de lancement a eu lieu le 13 février à Berlin et détaillé les grands objectifs de cette « tâche 73 ». La participation est ouverte ; industriels, scientifiques et acteurs du PVT, coordonnés par une équipe pilote provenant de 8 pays, dont la France, auront pour mission de réunir et diffuser des informations factuelles sur la technologie du solaire hybride pour mieux la faire connaître, d'identifier et de lever les freins à son développement et enfin de stimuler et animer la communauté des industriels et chercheurs du PVT. L'Europe constitue la terre d'élection de cette technologie avec 64 % du 1,6 million de m² installés dans le monde (chiffres AIE 2023) et la France est sur la première marche du podium européen suivie par l'Allemagne et les Pays-Bas. La prochaine réunion aura lieu du 21 au 23 octobre à Saragosse (Espagne) et toute expertise est bienvenue. Laetitia Brottier, cofondatrice de Dualsun, copilote, en binôme avec une chercheuse des Pays-Bas, la partie du projet qui va s'attacher au PVT vecteur eau. Cette technologie est en France éligible à MaPrimeRénov' si elle est installée par un professionnel RGE. Les installateurs constituent l'une des cibles du projet puisqu'il s'agit de les sensibiliser aux avantages du PVT et à la nécessité de développer une expertise solaire thermique et photovoltaïque pour pouvoir poser ce type de panneaux. Un autre enjeu sera de pousser les industriels à aller vers une plus grande intégration du PVT et d'autres technologies de chauffage, comme les pompes à chaleur, ou de stockage, de façon à développer des produits clés en main qui seront plus faciles à installer. *« Cette tâche de l'AIE est une belle opportunité d'avancer de manière harmonisée dans le monde sur la connaissance, la structuration et la mise en place du solaire photovoltaïque-thermique hybride, une technologie solaire qui a d'ores et déjà toute sa place dans la transition vers la décarbonation de l'énergie et son accélération dans la décennie qui vient »*, se réjouit Laëtitia Brottier.

LES FRANÇAIS ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2025

14e vague du baromètre Qualit'EnR – OpinionWay

Chaque année, Qualit'EnR fait réaliser un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population française afin d'évaluer leur perception des énergies renouvelables et leurs attentes vis-à-vis de l'État et des professionnels du secteur. Ci-après quelques-uns des résultats.

SI LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES PÈSENT TOUJOURS AUTANT DANS LE BUDGET DES FRANÇAIS, CEUX-CI SEMBLENT RETROUVER CONFIANCE

En 2025, les Français affectent toujours **20 %** de leur budget au règlement de leurs factures d'énergie, pour un montant annuel moyen de **1 503 €.**

59 % sont confiants dans leur capacité à faire face à l'évolution de leurs factures (+ 12 points v. 2024).

22 % éprouvent des difficultés à payer (= vs. 2024).

CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE POUR NE PAS PERDRE EN POUVOIR D'ACHAT

Dans ce contexte, **plus de 6 français sur 10 (63 %)** préfèrent adopter une consommation d'énergie plus sobre plutôt que de réduire leurs dépenses (36 %) pour faire face à leurs factures d'énergie.

57 %
des Français privilégient les écogestes (+ 2 points vs. 2024).

27 %
envisagent de changer de fournisseur d'énergie.

31 %
1 Français sur 3 a décidé de réaliser des travaux de rénovation énergétique à son domicile dans le but, pour 64 % d'entre eux, de réduire leur facture.

UNE CONFIANCE ACCRUE DANS LES INSTALLATEURS

50 %
Près d'**1 Français sur 2** est équipé d'une solution à énergie renouvelable à son domicile.

60 %
La notoriété des marques de Qualit'EnR reste stable, **6 Français sur 10** déclarent connaitre au moins un des sigles Qualit'EnR.

+63 %
Près de **2 Français sur 3** (+ 8 points vs. 2024) expriment leur confiance vis-à-vis des installateurs, surtout s'il disposent d'une qualification (81 %, + 2 points vs. 2024).

ÉCO-DELINQUANCE

Qualit'EnR continue d'œuvrer pour la protection des consommateurs contre les entreprises malveillantes

L'association publie deux guides pour renforcer l'arsenal d'outils de prévention à destination des personnes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Afin d'affuter la vigilance des consommateurs et leur éviter de tomber dans les pièges tendus par des entreprises malhonnêtes en recherche de captation d'aides à la rénovation énergétique, Qualit'EnR a répertorié dans un guide intitulé « Se prémunir contre les fraudes, comment se protéger ? » l'ensemble des signes annonciateurs d'un risque d'éco-délinquance. Car les éco-délinquants ont la plupart du temps recours aux mêmes types de procédés, ce qui permet de les repérer. De l'approche par démarchage téléphonique interdit à la pression exercée pour signer le bon de commande sans passer par une visite technique et un devis en bonne et due forme, les manquements aux exigences du RGE sont légion. Le guide recense les plus courants, indique quels sont les organismes fiables pour faire des simulations, se renseigner et vérifier les allégations avancées par ces entreprises. Le guide détaille aussi les voies de recours possibles pour ceux qui ne se sont pas assez méfiés.

Dans « Le RGE, un dispositif gage de confiance, de fiabilité et de sécurité », l'organisme de qualification présente le label RGE et en explique la vocation et l'intérêt pour les consommateurs. Le guide conseille sur les pratiques à adopter pour choisir un professionnel qualifié et contrôler son certificat.

Les deux guides sont téléchargeables gratuitement sur le site de Qualit'EnR : https://tinyurl.com/4bedesb2

QUALIFORAGE

Extinction de la marque au 1er juillet 2025

Après 10 ans d'activité, Qualiforage peut se targuer d'avoir aidé à l'amélioration des pratiques des entreprises de forage géothermique avec 138 entreprises ayant validé les exigences de la qualification et obtenu le précieux label durant cette période. Le dispositif évolue maintenant vers une certification. Toutes les entreprises devront être certifiées au 1er juillet 2025 pour maintenir leur activité. Qualit'EnR est en mesure de délivrer ces certifications forage. Pour davantage d'information sur le processus, les foreurs sont invités à adresser un mail à ***certification@qualit-enr.org.*** À noter que les certificats Qualiforage restent valides jusqu'à leur échéance, mais sans dépasser le 30 juin 2025.

© Geosophy

VIE DE L'ASSOCIATION

Qualit'EnR a déménagé !

Les nouveaux locaux, bien plus spacieux, permettent d'accueillir l'équipe renforcée de l'association, et notamment du côté du pôle Qualification qui affiche 35 personnes (pré-instructeurs, instructeurs, mentors et responsable), soit 6 de plus qu'en fin d'année 2024. Le pôle Relation client s'est lui aussi étoffé avec le recrutement de 4 personnes depuis décembre et compte aujourd'hui pas moins de 10 professionnels pour répondre à vos attentes !

Nouvelle adresse :
62 rue de la Chaussée d'Antin, CS 50020, 75009 Paris.

RÉFORME TARIFAIRE

La règle du jeu change

Le 27 mars dernier, un nouvel arrêté tarifaire a été publié au Journal Officiel*, qui rebat les cartes pour la filière photovoltaïque. Pour les segments de marché de 0 à 500 kW, l'année risque d'être chaotique.*

La réduction des aides publiques au photovoltaïque, entérinée par le nouvel arrêté tarifaire, suscite deux types de réactions chez les professionnels. Il y a ceux qui s'inquiètent de la baisse d'activité, déjà sensible, et ceux qui y voient des opportunités de développer de nouvelles offres, devenant subitement économiquement intéressantes pour les consommateurs. Typiquement les systèmes en autoconsommation couplés à des batteries. Les acteurs de la filière sont en revanche unanimes pour dire que les changements introduits auraient pu être moins abrupts. *« On déplore la méthode du gouvernement, le cadre de concertation n'a pas été agréable. Ce qui remonte de l'ensemble des acteurs, c'est que nous n'avons pas eu le niveau d'écoute nécessaire »*, résume Émilien Lassara, référent plaidoyer de l'association Hespul, qui a organisé le 4 avril un webinaire de décryptage du texte. *« Sur certains segments du marché photovoltaïque, nous pouvons être plus autonomes et moins subventionnés. Mais il aurait fallu un partenariat avec le gouvernement pour mettre en place les procédures. C'est quelque chose qui se prévoit sur deux ans »*, estime Rémi Deshayes, co-président du groupe Le Triangle. Rien de tel avec cet arrêté qui tombe comme un couperet et dont les **principales mesures** sont :

- **0-9 kW : fin des contrats en vente totale.** Pour l'autoconsommation, le tarif de vente de surplus et la prime d'investissement sont divisés par 3. À partir du 1er octobre 2025, une TVA à 5,5 % doit s'appliquer aux réalisations *« qui respectent certaines conditions d'autoconsommation, d'éco-conditionnalité, etc. »*, indique le cabinet de Marc Ferracci, le ministre de l'Industrie et de l'Énergie. Ces conditions seront définies par arrêté.
- **9-100 kW :** les **conditions** sont pratiquement **inchangées jusqu'au 30 juin 2025,**
- **100-500 kW : le tarif est diminué,** mais le guichet ouvert est maintenu jusqu'à la mise en place d'un « appel d'offres simplifié », lors de l'été 2025.

Ralentir le solaire sur bâtiment

Ces mesures visent à ralentir le volume des installations de 0 à 500 kW, suite à un « emballement » des demandes de raccordement, selon le ministère. Ce dernier entend également répondre à l'injonction d'économies budgétaires actée par la loi de finances pour 2025, sans cependant être en mesure de chiffrer l'économie escomptée. Enfin, *« l'idée est d'avoir un soutien plus performant pour tous les types d'installations, notamment pour celles les plus efficaces pour le système électrique »*, justifie Violaine Tarrizo, conseillère énergies renouvelables et industrie de l'énergie de Marc Ferracci. En clair, le **gouvernement souhaite diviser par deux le rythme du déploiement du solaire sur bâtiments** pour passer d'environ 4 GW à 2 GW par an. Il fixe pour cela des **objectifs cibles de puissance par segment et par trimestre :**

- **0-9 kW : 61,5 MW** contre 250 MW mis en service au 4e trimestre 2024 (T4 2024), soit une division par 4,
- **9-100 kW : 92,25 MW** contre 110 MW mis en service au T4 2024, presque inchangé,
- **100-500 kW : 358,75 MW** contre 650 MW mis en service au T4 2024, soit une division par 2.

Au total, l'objectif est d'atteindre 512,5 MW par trimestre.

DÉGRESSIVITÉ, LA RÈGLE CHANGE

Le mode de calcul de la dégressivité trimestrielle des tarifs d'achat des segments 9-100 kW (tarif Tb) et 100-500 kW (tarif Tc) a changé. Auparavant, le coefficient se basait sur les conventions de raccordement signées, c'est à dire une fois validée l'offre de raccordement. Dans le nouvel arrêté, il se fonde sur l'étape d'avant, la demande complète de raccordement. Or, entre ces deux étapes environ 20 % des projets sont abandonnés, selon Hespul. Ce qui signifie que le volume de référence sera artificiellement gonflé et défavorable. La dégressivité a également été accentuée dans la nouvelle formule de calcul. La « pente » du mécanisme de dégressivité, qui était avant de 1,45 %, est maintenant de 8 %. *« L'État souhaite être plus réactif s'il constate beaucoup de demandes de raccordement sur un segment »*, explique Émilien Lassara.

Appel d'offres simplifié

Les deux sous-segments les plus touchés par l'arrêté sont ceux qui commençaient à réellement décoller : le résidentiel et les installations de plus de 100 kW. Sur le résidentiel, le ministère a estimé que l'autoconsommation, qui s'impose effectivement sur ce marché, était en mesure de prendre le relais des aides d'État. Le sort des installateurs, qui risquent d'affronter une baisse d'activité, ne semble pas l'inquiéter. Il y voit plutôt l'occasion que d'autres modèles économiques se développent. Le tarif de vente de surplus à 4 c€/kWh doit inciter les particuliers à autoconsommer *« au maximum »*. Mais ce sont surtout les projets de 100 à 500 kW que le gouvernement veut tempérer, car ils étaient partis pour livrer à eux seuls 4 GW par an. Ici, le tarif de 9,5 c€/kWh vaut jusqu'au

30 juin. Il sera modifié au 1er juillet suivant une dégressivité dépendante du nombre de demandes de raccordement déposées au trimestre précédent (cf. encadré page ci-contre). Une ruée au guichet étant à craindre, la dégressivité pourrait être forte. Ce tarif vaudra jusqu'à la mise en place d'un appel d'offres dit « simplifié ». Les modalités d'organisation et critères de cet appel d'offres font l'objet depuis début avril d'une concertation avec les acteurs du solaire. Il doit être mis en place *« à l'été ou en septembre »*, précise le cabinet de Marc Ferracci. L'introduction de ce dispositif lève toutefois des questions sur la fréquence des appels d'offres, les volumes soumis, la rapidité du traitement des dossiers par l'administration, etc. Si le critère prix est le plus important, il risque de ne favoriser que les grands acteurs et de dissuader ceux que cette complexité rebute, les agriculteurs, les collectivités et les collectifs citoyens notamment, selon Émilien Lassara.
À cela s'ajoute une autre nouveauté, l'obligation pour les porteurs de projet de déposer une garantie de 10 000 euros avec leur demande de contrat d'achat, afin de dissuader les projets insuffisamment matures et de réduire le taux d'échec. Une dérogation a été introduite pour les collectivités, pour lesquelles la délibération municipale sur le projet suffit. Cette garantie sera retenue en totalité ou en partie par l'État en cas d'abandon du projet ou de non respect du délai de 36 mois[1], à quelques exceptions près. Mais l'abandon à cause d'un coût de raccordement trop élevé, par exemple, ne permet pas de bénéficier d'une dérogation.

Report sur les puissances intermédiaires ?

Les installations de 9 à 100 kW se sont peu développées jusqu'ici. En 2024, seuls 80 à 100 MW par trimestre ont été mis en service, soit peu ou prou l'objectif visé par le gouvernement pour ce segment, raison pour laquelle les tarifs sont restés inchangés dans le nouvel arrêté. *« Les tarifs ne sont pas très élevés sur ce type de projet, alors que les coûts fixes sont conséquents,* explique Émilien Lassara. *Pour les toitures des collectivités par exemple, il va souvent falloir réaliser une étude de structure. Elles ont donc les mêmes coûts fixes qu'une grande installation, mais avec une rentabilité moindre. »* La contrainte de l'appel d'offres simplifié pourrait donc convaincre certains acteurs de travailler davantage sous 100 kW, mais cela reste hypothétique. *« Pour un hangar agricole photovoltaïque, un projet de moins de 100 kW va représenter un bâtiment de 450 m², ce qui ne répond pas du tout aux besoins des agriculteurs,* illustre Rémi Deshayes. *Pour un bâtiment de stabulation ou de stockage – de fourrage, de grain ou de matériel – ils auront besoin de davantage de place. »* En outre, l'objectif gouvernemental restant faible pour ce segment (370 MW par an), les marges de manœuvre sont limitées.

Pour consulter le décret : https://tinyurl.com/bdhjrt66

1. Délai de 36 mois à compter de la date de demande de contrat d'achat jusqu'à la date de fourniture de l'attestation de conformité de l'installation à l'acheteur obligé.

PPE 3 : OBJECTIFS EN BAISSE

La consultation sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie 2025-2035 (PPE 3) a pris fin le 5 avril. Le Premier ministre a reporté son adoption à la fin de l'été, soit deux ans de retard. Concernant le photovoltaïque, le projet mis en consultation début mars revoit les objectifs à la baisse par rapport à la version présentée fin 2024, avec 54 GW en 2030 et de 65 à 90 GW en 2035, contre 60 GW en 2030 et 100 GW en 2035 auparavant, pour les fourchettes hautes. La nouvelle trajectoire reste ambitieuse et exige l'attribution de 5 GW par an jusqu'en 2027 et de 4 à 7,5 GW par an de 2028 à 2030, en fonction de l'évolution de la consommation nationale d'électricité.

PRINCIPALES MODIFICATIONS DES CONDITIONS TARIFAIRES

	Du 01/11/2024 au 30/01/2025		Du 28/03/2025 au 30/06/2025	
Puissance installée	Vente en totalité	Vente du surplus	Vente en totalité	Vente du surplus
0-3 kWc	10,31 c€/kWh	12,69 c€/kWh *Prime 22 c€/Wc*	Pas de soutien	4 c€/kWh *Prime 8 c€/Wc*
3-9 kWc	8,76 c€/kWh	12,69 c€/kWh *Prime 16 c€/Wc*		
9-36 kWc	13,02 c€/kWh	7,61 c€/kWh *Prime 19 c€/Wc*	12,95 c€/kWh	7,61 c€/kWh *Prime 19 c€/Wc*
36-100 kWc	11,32 c€/kWh	7,61 c€/kWh *Prime 10 c€/Wc*	11,26 c€/kWh	7,61 c€/kWh *Prime 10 c€/Wc*
100-500 kWc	10,52 c€/kWh		9,5 c€/kWh[1]	

1. Durant l'été 2025, ce segment basculera dans un système d'appel d'offres simplifié.
Sources : *Commission de régulation de l'énergie, Hespul. Pour plus de détails, consulter le site www.photovoltaique.info*

© DR

Mathieu MAILLÉ
Co-gérant

AMY ENERGIE
Marseille

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Installation et maintenance de panneaux photovoltaïques

DATE DE CRÉATION
2018

NOMBRE DE SALARIÉS
2

QUALIFICATIONS : QualiPV

Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ?

Après avoir travaillé dans la rénovation énergétique des bâtiments, puis dans une faculté en tant que réparateur, j'ai co-fondé Amy Energie en 2018, avec un ami d'enfance qui avait l'idée de s'orienter vers l'électricité solaire. Dans un premier temps, l'entreprise s'est spécialisée dans l'électricité générale, puis nous nous sommes petit à petit passionnés pour le photovoltaïque. En 2023, nous avons décidé de nous positionner exclusivement sur ce secteur d'activité.

Quelle qualification détenez-vous et pour quelles raisons ?

Nous sommes qualifiés QualiPV depuis environ un an et nous venons de renouveler notre qualification. Cette démarche qualité était primordiale pour nous. Elle nous a permis de nous perfectionner dans le photovoltaïque et de nous former aux dernières techniques de mise en œuvre. Le volet conseil de la formation QualiPV nous a également été très utile pour accompagner au mieux les projets, notamment en matière d'autoconsommation.

Qu'apporte cette qualification à vos clients ?

La qualification est synonyme de transparence et de sérieux. Elle prouve notre professionnalisme et elle rassure les clients. Ces derniers ont en effet la garantie de bénéficier d'une installation fiable, performante et durable. En outre, nous sommes en mesure de les renseigner sur l'entretien des panneaux solaires, les aides disponibles, le financement de leur projet, etc. Dans tous les cas, nous faisons en sorte que le retour sur investissement ne dépasse pas 5 à 7 ans.

© M. Sabatier

Avez-vous prévu d'en obtenir d'autres ?

Bien sûr. Nous allons pour cela procéder en fonction des besoins de nos clients. Actuellement, nous avons par exemple beaucoup de demandes concernant l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques. L'entreprise a d'ores et déjà les capacités d'y répondre, mais nous souhaitons être d'abord qualifiés Recharge Elec+ pour travailler dans les règles de l'art.

Avez-vous déjà été audités et si oui, comment cela s'est-il passé ?

Nous avons été contrôlés une fois et tout s'est très bien passé. Un auditeur est venu sur un chantier pour vérifier l'installation des panneaux solaires et le tableau électrique. Il a également remis un questionnaire au porteur du projet. Le rapport, lui, a été positif et nous l'avons d'ailleurs communiqué auprès de notre clientèle. En ce sens, les audits sont très importants, car ils permettent d'échanger avec un expert et de démontrer la qualité de notre travail sur la durée.

Quel message souhaiteriez-vous passer à vos confrères qui ne sont pas encore qualifiés ?

Avec la nouvelle réglementation, moins favorable, il est primordial que la filière se professionnalise et cela passe nécessairement par la qualification. Celle-ci offre à tous les installateurs la possibilité d'être au même niveau. Elle sécurise les clients et elle permet d'éviter les dérives.

© DR

Fabrice RONCAJOLI
Gérant

PCER
Lacanau

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Plomberie et chauffage, vente et entretien de solutions renouvelables

DATE DE CRÉATION
2009

NOMBRE DE SALARIÉS
1

QUALIFICATIONS : Qualisol, Qualibois-eau et QualiPAC

Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ?

J'ai créé PCER en 2009. A l'origine, mon entreprise est spécialisée dans la plomberie et le chauffage, mais j'ai toujours essayé de développer les énergies renouvelables. Ayant travaillé auparavant dans le bâtiment, je sais en effet à quel point ce secteur est énergivore. C'est pourquoi j'ai pris la décision d'attaquer le problème à la source. PCER propose donc des solutions telles que des chaudières à granulés, des chauffe-eaux solaires ou thermodynamiques, l'installation de panneaux solaires thermiques, de PAC, etc.

Pour quelles raisons avez-vous décidé d'être qualifié chez Qualit'EnR ?

Je suis qualifié Qualisol depuis 2009, QualiPAC depuis 2013 et Qualibois module eau depuis 2019, dans le but de me diversifier et de suivre les tendances du marché, mais également parce que la qualification est essentielle pour rassurer les clients. Ces derniers font davantage confiance à un professionnel qualifié et référencé. Ils savent que je suis formé aux dernières techniques de mise en œuvre et aux bonnes pratiques à adopter dans mon métier. À ce titre, la qualification me permet, par exemple, de figurer sur les annuaires de Qualit'EnR, notamment pour ce qui concerne l'installation de chaudières à granulés Ökofen, des équipements qui ne sont pas encore couramment adoptés par les particuliers.

Que vous apportent ces différentes qualifications ?

Ces qualifications ont l'avantage d'être complémentaires. Elles m'offrent la possibilité de mieux accompagner les clients dans leur projet d'efficacité énergétique et de réduction de leurs factures. Quels que soient les besoins et les contraintes d'un logement, je suis en mesure de leur proposer une solution parfaitement adaptée et optimisée. Et cela passe parfois par un mix de technologies. Dans le cadre d'un changement de chaudière fioul ou gaz, par exemple, je peux ainsi préconiser une solution hybride bois-solaire telle que l'association d'une chaudière à granulés et l'installation de panneaux solaires thermiques en complément. Ces énergies sont très intéressantes d'un point de vue économique et environnemental. Le bois, par exemple, apporte une dimension locale vis-à-vis de l'approvisionnement et il permet de valoriser des déchets de scierie. Or certains particuliers sont très sensibles à ce sujet. Ils souhaitent apporter leur pierre à l'édifice, sans forcément installer uniquement une pompe à chaleur.

© Nibe

Comment se sont déroulés les audits de vos chantiers jusqu'à présent ?

J'ai déjà été contrôlé plusieurs fois dans le cadre du renouvellement de mes qualifications et à chaque fois, tout s'est très bien passé, car les installations ont été réalisées dans les règles de l'art. Outre le fait de certifier mon travail, les audits me permettent de rester toujours au niveau et de renforcer mes connaissances sur des points précis ou des détails que j'aurais pu omettre lors d'un projet. Les clients, eux, apprécient cette démarche qualité. Ils peuvent constater mon professionnalisme, année après année. Cela est important pour moi, car j'assure également l'entretien de leurs installations.

Avez-vous un conseil à donner aux installateurs qui ne sont pas qualifiés ?

Beaucoup trop d'installateurs restent sur les acquis de leur formation initiale ou simplement dans leur zone de confort, sans chercher à être qualifiés. Cela pénalise la filière, car ces entreprises ne sont pas au fait de la réglementation et des nouvelles techniques de mise en œuvre. Par ailleurs, elles freinent le développement des énergies renouvelables et je trouve cela dommage. Les nouvelles solutions pourraient apporter énormément à leurs clients, mais aussi à la planète.

BRETAGNE

Des campings ont installé du solaire thermique

Accompagnés par l'UBHPA et Atlansun, plusieurs campings bretons ont sauté le pas pour produire de l'eau chaude sanitaire avec du solaire thermique, en bénéficiant d'aides de l'Ademe.

Fin 2023, l'Union bretonne de l'hôtellerie de plein air (UBHPA) avait lancé une procédure groupée pour installer du solaire thermique dans 26 campings (voir *Qualit'EnR Infos* n°67). Deux installateurs, Syrius Solar et Énergies libres, avaient été sélectionnés. Depuis, une dizaine de campings sont passés à l'action. *« Et six autres porteurs de projet, qui n'avaient pas participé à la consultation, se sont rajoutés. »* précise Mathilde Raphalen, chargée de mission transition écologique pour l'UBHPA. Les trois premières installations ayant été réalisées en mai, juin et juillet 2024, et les suivantes pendant l'hiver 2024-2025, les retours d'expérience ne sont pas encore basés sur des saisons complètes, qui vont généralement d'avril à octobre. Néanmoins, les résultats provisoires indiquent que *« malgré une météo capricieuse l'été dernier, la productivité n'est que légèrement inférieure aux prévisions. Si le taux d'ensoleillement est plus bas que prévu, la fréquentation du camping diminue, donc l'installation solaire est moins utilisée. D'autre part, les capteurs chauffent moins, et pour pouvoir produire une eau chaude à la température réglementaire de 60 °C, il faut donc augmenter la part du complément en gaz. »* analyse Mathilde Raphalen. Dans le cas du Camping fleuri de Trégunc (Finistère), qui a fait installer ses panneaux solaires thermiques en mai 2024, ces derniers ont tout de même couvert 54 % des besoins en chaleur annuels de la structure (2,5 MWh au total), versus 60 % prévus dans l'étude initiale. Cela a permis au camping de diminuer sa consommation de gaz. Même constat au Camping de la Croix Villieu (Morbihan), où 1 000 € de consommation de gaz ont été évités la saison dernière. *« Nous obtiendrons des données plus consolidées après un an d'utilisation »* rappelle Mathilde Raphalen. Parmi les campings qui n'ont pas pour l'instant poursuivi l'aventure, trois ont choisi une autre solution, d'autres ont été revendus ou touchés par la tempête, et certains attendent des financements pour des rénovations.

© Camping Armeguer / Anheol Energies

PAYS DE LA LOIRE

Inscriptions ouvertes à l'école du solaire pour la rentrée 2025

L'École du solaire vendéenne propose des formations au photovoltaïque et aux EnR (initiales et continues) pour les jeunes étudiants et les personnes en reconversion.

Basée à La Roche-sur-Yon en Vendée, la nouvelle École du solaire est née des besoins de la filière solaire, *« qui a des difficultés pour recruter des personnes qualifiées en bureaux d'études ou pour les métiers d'installateurs de panneaux photovoltaïques. Des entreprises en Vendée, avec l'association Atlansun[1], ont fait appel au Cnam Pays de la Loire et au BTP CFA Vendée pour mettre en place des formations au photovoltaïque. Nous avons travaillé ensemble sur le contenu et les modalités »* raconte Barbara Remond, responsable de développement au Cnam Pays de la Loire (territoire de la Vendée). Deux formations initiales, en alternance, vont démarrer en septembre. Le BTP CFA Vendée propose un certificat de spécialisation niveau 4 « Technicien en énergies renouvelables » sur un an. Il est accessible par la voie de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation. Le Cnam Pays de la Loire ouvre une licence professionnelle métiers de l'électricité et de l'énergie, spécialité photovoltaïque (30 places). Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 et présenter les pré-requis nécessaires en électricité. Dans le cadre de la formation continue, le Cnam propose un module « Expert en photovoltaïque » de 150 heures, extrait du programme de la licence. 30 places supplémentaires sont accessibles pour les personnes uniquement intéressées par cette spécialité, *« par exemple des ingénieurs généralistes qui voudraient se spécialiser dans le solaire »* indique Barbara Remond. En décembre, le Cnam ouvrira aussi une micro-certification « Techniques et réglementations du dimensionnement photovoltaïque » sur deux jours, à distance et asynchrone. Enfin, le BTP CFA Vendée propose des formations courtes pour le métier d'installateur de panneaux solaires, dans le cadre du dispositif « 1 emploi = 1 formation » régional.

Pour en savoir plus :
https://tinyurl.com/5c7pufwk

1. Atlansun : réseau d'acteurs du solaire du Grand Ouest

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Métropole de Lyon et Aura Digital Solaire animent un Club solaire

Cofondé par la Métropole de Lyon et le syndicat régional AuRA Digital Solaire, le Club solaire organise des événements mensuels pour les maitres d'ouvrage et les professionnels.

Plusieurs dizaines de professionnels (entre 50 et 80 selon les thèmes) participent aux événements organisés une fois par mois par la Métropole de Lyon. *« Le Club solaire, c'est un temps d'échanges, de pédagogie, de réseau, entre des propriétaires fonciers, des collectivités, des bureaux d'études, des producteurs d'énergie renouvelable, pour créer du lien et faciliter le développement de projets solaires. Des intervenants proposent des retours d'expérience, des informations sur les nouveautés réglementaires ou les innovations techniques. Ces événements sont organisés parfois à la Métropole, parfois sur site, comme par exemple au Groupama Stadium qui a installé des ombrières photovoltaïques »* raconte Philippe Guelpa-Bonaro, vice-président de la Métropole de Lyon en charge de l'énergie et du climat, qui introduit ou conclut chaque séance. Lancé en mars 2023, le Club solaire est animé par la Métropole de Lyon avec l'appui de l'association régionale d'entreprises AuRA Digital Solaire, en particulier sur la définition des sujets, et le soutien financier d'Enedis. *« L'objectif est de sensibiliser au solaire les maitres d'ouvrage publics et privés, en les éclairant sur les outils juridiques à leur disposition, sur les modèles économiques existants pour valoriser leur foncier. Nous n'entrons pas dans les détails très techniques »* explique Billal Medjou, délégué général de d'AuRA Digital Solaire. Alors que les premiers évènements avaient plutôt un format de type « conférences », les nouveaux sont davantage interactifs, avec *« une présentation au début, suivie par des ateliers en plusieurs groupes »* indique Billal Medjou. Prochains rendez-vous : le 27 mai 2025 sur l'installation du photovoltaïque en secteur patrimonial, puis le 13 juin 2025 pour la Plénière finale.

Pour en savoir plus :
https://tinyurl.com/wh2r66m6

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une dynamique sur le solaire thermique collectif

En parallèle du plan solaire national, l'Ademe et la Dreal oeuvrent à la structuration d'une filière solaire thermique en région Sud, autour de secteurs à fort potentiel.

Le 18 juin à Bordeaux, un plan solaire national sera présenté lors des États généraux de la chaleur solaire. Coordonné par l'État à travers l'Ademe et la DGEC, ce plan est le fruit d'un travail collaboratif, qui a mobilisé l'ensemble de la filière. Pour rappel, l'objectif proposé par la PPE3 est de 6 TWh de consommation de chaleur solaire thermique en 2030 et 10 TWh en 2035, contre 1,5 TWh en 2022. Une attention particulière est portée aux grandes installations solaires thermiques (GIST), raccordées à des installations industrielles ou à des réseaux de chaleur. De par sa position géographique, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un territoire fortement producteur d'énergie photovoltaïque. *« Ce potentiel reste en revanche peu exploité pour le solaire thermique, avec environ 500 installations collectives recensées. »* constate l'Ademe PACA. Pour redynamiser la filière en région Sud, un groupe de travail restreint a été constitué fin 2024[1]. *« Son objectif est de définir collectivement des actions pour structurer la filière, valoriser les projets exemplaires, et mettre en lumière les acteurs du territoire (installateurs, fabricants...). À ce stade, certains secteurs semblent présenter un potentiel d'application intéressant pour le solaire thermique : tourisme, établissements de santé, logement collectif, agriculture et industrie agroalimentaire, collectivités locales »* indique l'Ademe PACA. Un des enjeux identifiés est le manque d'acteurs qualifiés. *« Nous souhaiterions renforcer les liens avec les professionnels de la filière, en les associant aux ateliers, en valorisant leurs compétences et en favorisant leur montée en qualification. »* assure l'Ademe PACA.

1. Animé par l'Etat via l'Ademe et la Dreal, le groupe de travail réunit le syndicat Enerplan, la Région Sud, le Cerema, la CAPEB, la FFB, la Fedene, Énergie Partagée et Cap'Energie.

RENO REGLO

Un parcours pour mieux gérer la relation client

RENO REGLO
LES CLÉS DES DEVIS, FACTURES ET DE LA RELATION CLIENT

Cette formation gratuite en ligne – et bientôt aussi en présentiel – est dédiée aux artisans et entreprises qui veulent revoir leurs pratiques de relation client et mieux gérer leurs devis et factures.

Des démarchages téléphoniques frauduleux qui ne cessent de se développer, des clients qui ne touchent pas leurs aides financières après des travaux à cause d'erreurs ou manques de certaines mentions dans les devis ou factures… Pour enrayer cela, FEEBAT, programme (financé par les CEE) de formation sur la rénovation énergétique à destination des artisans, des entreprises du bâtiment, des architectes et maîtres d'œuvre, a lancé RENO REGLO en septembre 2024. Ce parcours en ligne est dédié aux artisans et entreprises disposant ou visant un signe RGE qui souhaitent améliorer leur relation client durant toutes les phases d'un projet de rénovation énergétique. Il est articulé en trois thématiques : « Relation client avant signature du devis » (informations précontractuelles incontournables, pratiques trompeuses et agressives, communication irréprochable…), « Devis » (mention pour un devis conforme, conditions générales de vente, taux de TVA applicables), et « Travaux, facturation et garanties » (exécution du contrat, règles à suivre pour une facture conforme…).

Une demi-journée

« Il a été conçu et validé avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, l'Agence nationale de l'habitat et la Direction générale de l'énergie et du climat, pour valider chacun des points, notamment en lien avec le Code de la consommation, les aides MaPrimeRénov' et CEE », explique Catherine Gillet, pilote du programme FEEBAT. Car l'objectif principal est bien celui de produire des devis et factures conformes et qui permettent aux clients d'obtenir leurs aides s'ils sont éligibles. Pour cela, la démarche est très simple, le professionnel s'inscrit sur le site de RENO REGLO FEEBAT et crée gratuitement son compte. Il peut ensuite parcourir librement les différents modules – le tout se fait en une demi-journée en cumulé – à son rythme, et surtout revenir quand il le souhaite pour vérifier des informations, retravailler des points, consulter les nouveautés, les changements de règles… Des mises à jour régulières sont effectuées. En ce moment par exemple, les nouveautés de TVA sont implémentées.

© Freepik

« Le parcours se veut très pédagogique, avec des vidéos explicatives, des exemples de devis, des exercices de mise en situation et des tests de connaissances en fin de modules pour vérifier que tout a bien été compris », poursuit Catherine Gillet. Les professionnels peuvent aussi imprimer une check-list, sur tous les renseignements à faire figurer sur un devis notamment, pour toujours avoir les informations à disposition. *« Pour exemple, nous conseillons via ce parcours de ne pas faire figurer le montant des primes potentielles MaPrimeRénov' sur les devis, puisqu'elles peuvent varier. Dans le même ordre d'idée, nous alertons sur le fait qu'une facture ne peut pas être modifiée et avons remarqué que certains artisans ne le savaient pas. Elle doit être annulée, mais en aucun cas modifiée, et une autre facture doit être rééditée. »*

Marge de progression pour les pros

Thierry Touzard, électricien qui a fait partie des utilisateurs bêta de RENO REGLO insiste sur son intérêt : *« Je suis à trois mois de la retraite, j'ai été président de la Capeb en Isère, donc avec a priori un niveau de connaissances supérieur à un artisan classique, sans prétention aucune, et pourtant je me suis rendu compte que j'avais de larges trous dans ma raquette. J'ai pu ainsi me replonger dans mes devis et les refonder. Je n'avais ainsi jamais mentionné mes numéros de qualification RGE. J'ai pu aussi mettre en place mes conditions générales de vente… Bref, ce parcours offre une réelle marge de progression pour les artisans ! D'autant que l'on se dirige petit à petit vers la facture électronique, qui ne laissera plus de place à l'amateurisme. »*

1 300 personnes ont fait le parcours pour le moment. D'ici à quelques mois, il sera également proposé en présentiel.

Pour s'inscrire :
https://renoreglo.feebat.org/

QUALIBOIS AIR ET EAU

Non-conformités et bonnes pratiques à adopter

En 2024, 2 636 audits Qualibois ont été réalisés. Si les résultats se sont révélés particulièrement bons, quelques non-conformités ont été relevées à la marge. Maxence Olivard, responsable des pôles Audit et Formation de l'association Qualit'EnR, revient sur ces défauts et les bonnes pratiques à adopter pour les éviter.

Défaut mineur

Absence d'une plaque signalétique du conduit de fumée

C'est la non conformité la plus fréquemment observée lors des audits Qualibois. Similaire à une plaque d'immatriculation, cette signalétique comporte des informations sur le conduit de fumée essentielles pour les techniciens amenés à intervenir sur l'équipement. Elle leur permet de garantir la sécurité de l'installation et de ses usagers. Si certains clients s'y montrent réfractaires pour des considérations esthétiques, cette plaque est obligatoire. En outre, l'installateur a la liberté de la poser n'importe où dès lors qu'elle est facilement accessible au technicien.

Défauts majeurs

Absence de dimensionnement du conduit de fumée

Il s'agit d'une non-conformité majeure. Pour l'éviter, il convient de réaliser un calcul, en amont de l'installation, permettant de savoir quel type de conduit peut être utilisé en fonction de l'appareil et de la maison. De nombreux outils aident à effectuer ce dimensionnement, à commencer par l'application Conduits'Réno. Mise à disposition par la filière bois, elle est gratuite et facilement téléchargeable sur un smartphone. Grace à elle, il est possible de réaliser un calcul de dimensionnement simplifié permettant de s'assurer de la pertinence du conduit envisagé. Pour aller plus loin, il existe d'autres logiciels et applications payants développés par les fabricants ou les experts de la filière.

Absence de dimensionnement de l'appareil

Autre calcul essentiel dont le manquement entraîne une non-conformité majeure : celui des déperditions thermiques de l'espace à chauffer. Il est indispensable dans la mesure où il permet de choisir la bonne puissance de l'équipement. En cas de mauvais calcul, l'installation peut être sous-dimensionnée, et ne pas chauffer assez, ou surdimensionnée, ce qui entraîne une combustion incomplète génératrice de pollutions atmosphériques, de corrosion et de bistrage dans le conduit de fumée. L'objectif est d'éviter l'altération des performances de l'équipement. Pour effectuer ce dimensionnement de la puissance de l'installation, il existe une solution basique : le calcul du G. Des applications, logiciels, bureaux d'étude ou distributeurs de matériel permettent d'aller plus loin en réalisant une analyse plus fine.

Non-respect de la distance de sécurité entre le conduit de fumée et les matériaux combustibles

Les fumées issues de la combustion du bois sont très chaudes, pouvant aller jusqu'à 450 °C. Ainsi, si le conduit est trop proche d'un matériau inflammable, comme une poutre en bois ou de la laine de verre, il existe un risque d'incendie. Pour éviter cela, des règles très claires sont imposées en termes de distances de sécurité. De manière générale, l'intervalle entre le conduit de fumée et les matériaux combustibles doit être de 8 cm, mais cet écart peut être modulé selon le type d'équipement choisi. En tout état de cause, l'entreprise installatrice doit se référer d'une part à la norme DTU 24.1, qui définit toutes les distances de sécurité, et d'autre part aux préconisations de son fabricant, dont la technologie peut bénéficier d'un avis technique du CSTB l'autorisant à aller en-deçà des 8 cm.

Absence d'amenée d'air neuf

L'autre risque principal du chauffage au bois, après l'incendie, est la production de monoxyde de carbone, gaz incolore, inodore et mortel. Dans la mesure où il est plus lourd que l'air, les animaux domestiques en sont bien souvent les premières victimes. D'où l'importance de cette amenée d'air neuf, qui préserve d'une combustion incomplète et de la production de monoxyde de carbone. En la matière, il convient de se référer à l'arrêté ministériel du 23 février 2009, qui impose des tailles de section en fonction du type d'appareil et de sa puissance. S'il arrive que les clients soient réfractaires à l'aménagement de ce dispositif impliquant un trou dans la cloison, l'entreprise se doit de leur expliquer que cette amenée d'air est essentielle pour le bon fonctionnement de l'équipement et la sécurité des personnes. Il existe des solutions techniques pour en réduire l'impact esthétique.

Criticité	Constat ou non-conformité	Fréquence en 2024
Mineure	Absence d'une plaque signalétique du conduit de fumée	21 %
Majeure	Absence de dimensionnement du conduit de fumée	3 %
Majeure	Absence de dimensionnement de l'appareil	2 %
Majeure	Non-respect de la distance de sécurité entre le conduit de fumée et les matériaux combustibles	2 %
Majeure	Absence d'amenée d'air neuf	2 %

ÉVÉNEMENT

RDV à Bordeaux pour les États généraux de la chaleur solaire 2025

Organisé par Enerplan, le rendez-vous annuel des acteurs de la chaleur solaire rassemble les professionnels français de la filière solaire thermique ainsi que les porteurs de projets et les prescripteurs nationaux territoriaux.
Proposée en format hybride (en présentiel à Bordeaux et en distanciel), cette nouvelle édition des États généraux de la chaleur solaire sera à la fois l'aboutissement du travail pour élaborer le plan national endossé par l'État, et le point de départ de chemins qui doivent nous conduire à changer de paradigme pour la contribution de notre filière au mix énergétique.
Cet essor va passer par la promotion des couplages 100 % chaleur renouvelable avec du solaire, la sensibilisation et la mise à niveau des prescripteurs sur ces solutions et par la formation des acteurs de la filière (bureaux d'études, installateurs, exploitants) aux différentes technologies, afin d'augmenter le nombre de professionnels impliqués. Vous pourrez découvrir les actions conduites avec les territoires (régions, métropoles, communautés de communes,...) pour mettre en œuvre la stratégie de déploiement de la valorisation de la chaleur solaire.
Installateurs, pour vous impliquer et actionner le Plan Solaire Thermique, nous vous donnons rendez-vous le mercredi 18 juin à Bordeaux !

Qualit'EnR est partenaire des EGCS25, ce qui permet à notre réseau de bénéficier d'un demi-tarif pour les billets en présentiel, en utilisant le code QUALITENR50 au moment du paiement.

Pour participer, à Bordeaux ou en distanciel : https://www.etats-generaux-chaleur-solaire.fr/

CLIN D'ŒIL

Une application ludique pour sensibiliser les apprentis aux risques du BTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a lancé l'application mobile Petocask en octobre 2024. Destinée aux nouveaux apprentis (plombiers, installateurs sanitaires, soudeurs, etc.), cette application vise à les sensibiliser, pendant le début de leur formation, aux différents dangers que présente un chantier. Dans le cadre de leur intégration en CFA, ces jeunes, âgés d'une quinzaine d'années, sont en effet plongés directement dans le bain, sans avoir acquis tous les réflexes en matière de sécurité. *« Cette période en entreprise dure jusqu'à 2 mois et elle génère beaucoup de sinistres. Les apprentis prennent des risques sans forcément en mesurer les conséquences potentielles comme se prendre un chauffe-eau sur la tête ou tomber dans une tranchée »*, explique Anne Clapier, cheffe de projet formation initiale à l'OPPBTP. Afin que l'application réponde aux attentes des apprentis, des tests ont d'abord été menés auprès de 600 jeunes et des prototypes ont été réalisés par des studios spécialisés. Si Petocask est bien une application éducative, elle intègre ainsi tous les éléments d'un jeu vidéo classique. L'objectif consiste à créer et faire grossir sa société, mais il est également possible de la personnaliser, d'acheter des personnages ou des engins, d'accéder à des zones d'entraînement et d'obtenir des récompenses. En outre, l'application adopte un style cartoon et elle regorge d'humour, ce qui plait aux jeunes apprentis. *« Dans l'un des mini-jeux, par exemple, les joueurs doivent intervenir sous vide sanitaire et il leur faut éviter des rats pour ne pas se faire mordre.»* Disponible gratuitement pour les appareils Android et Apple, Petocask a déjà été téléchargée plus de 30 000 fois. Selon l'OPPBTP, le bouche-à-oreille fonctionne très bien, y compris auprès de jeunes qui, au départ, ne sont pas nécessairement attirés par les métiers du BTP.

Pour plus d'informations et télécharger l'application : https://tinyurl.com/y4arjete

by CAPEB

les rencontres des métiers du bâtiment

24 après-midi, 25 et 26 juin 2025

à la Grande Halle d'Auvergne à Clermont-Ferrand

Salon du Bâtiment B to B

POUR EXPOSER :
Emmanuelle Tayot
Tel. 06 33 58 65 48
e.tayot@capeb.fr

www.rencontres-des-metiers-du-batimentbycapeb.com

www.capeb.fr
www.lebatimentartisanal.com

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

8e Université de l'autoconsommation photovoltaïque

1er Octobre 2025
à Paris et en distanciel

Valoriser l'électricité solaire en circuits courts

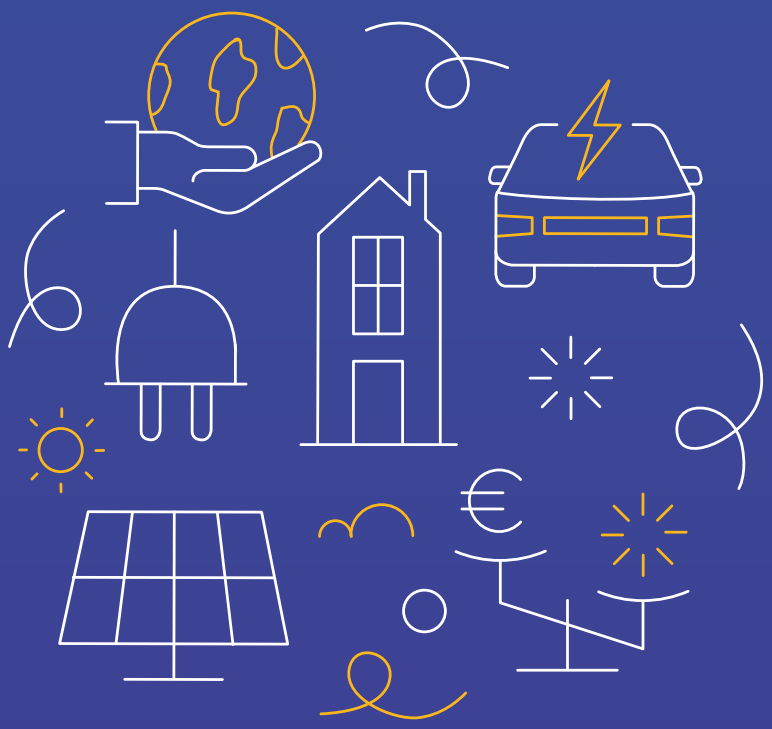

L'Université de l'Autoconsommation photovoltaïque change de formule :

- Une journée en session plénière : Tables rondes et keynotes
- Des webinaires professionnels interactifs

L'objectif reste le même : faire avancer les circuits courts de l'électricité solaire

Enerplan
Syndicat des professionnels de l'énergie solaire

www.autoconsommation-pv.fr/ / #UAPV2025

www.bernardlavit.com